



ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

9, rue de la Loge L-1945 Luxembourg
Tel. 46 37 42 Fax 46 37 45
www.adr.lu adr@chd.lu



Association des Hommes du Luxembourg
10, rue Basse L-4963 Clemency
Tel. 691 308 154 Fax 26 50 36 07
www.ahl.lu infos@ahl.lu

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADR et l'AHL signent un accord de coopération en vue des élections législatives et européennes de 2009

En vue des élections législatives et européennes de 2009, l' « Alternativ Demokratesch Reformpartei » ADR et l' « Association des Hommes du Luxembourg » AHL ont signé en ce 13 mars 2008 un accord de coopération.

Suite à diverses entrevues entre des représentants de l'ADR et de l'AHL, les deux organisations ont constaté une grande concordance entre elles sur un grand nombre de sujets :

- Elles s'engagent à défendre la liberté individuelle et à renforcer l'Etat de droit.
- Elles défendent l'égalité des chances entre hommes et femmes en réfutant toute approche idéologique.
- Dans leurs programmes et leurs actions politiques, elles ne font aucune différence entre les sexes et agissent selon le principe de non-discrimination.

Suite à ces concordances les deux organisations étaient d'avis qu'une coopération en vue de l'échéance 2009 serait dans leur intérêt commun.

L'accord de coopération signé entre l'ADR (représentée par son président Robert Mehlen et son secrétaire général Roy Reding) et l'AHL (représentée par son président Fernand Kartheiser et son secrétaire Claude Schroeder) retient ce qui suit :

- 1) L'AHL renoncera à présenter des listes indépendantes aux élections. Elle continuera son travail comme a.s.b.l.
- 2) L'ADR acceptera des candidats issus de l'AHL sur ses listes électorales, sous réserve que ces candidats trouvent l'appui des instances compétentes du parti. Chaque membre de l'AHL qui sera candidat sur une liste électorale du ADR sera membre du ADR et de ce fait reconnaîtra les statuts et les idées directrices du parti reprises dans le programme fondamental d'avril 2006. Pendant la campagne électorale l'ADR veillera à ce que les candidats issus de l'AHL seront clairement identifiables.
- 3) L'AHL sera dûment représentée dans la commission de rédaction des programmes électoraux de l'ADR. Lors de la rédaction des programmes électoraux il sera tenu compte des propositions de l'AHL.

Communiqué le 13 mars 2008